



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Représentés : 4
Absents : 0

Le Jeudi 25 Juin 2020, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

Mme Aurore TERMOZ, M. Eric FOURNIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHIRAVANEL, Mme Aurelie BEAUFOUR, M. François-Xavier LAFFIN, M. Patrick BETTIN, Mme Isabelle MATILLAT, M. Olivier NAU, Mme Françoise TRAPPIER, Mme Isabelle COLLE.

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Bernard OLLIER donne pouvoir à M. Claude JACOT, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Elisabeth CHAYS, M. Yvonick PLAUD donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Jean FABRE donne pouvoir à Mme Isabelle COLLE.

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur Eric FOURNIER évoque la réouverture de la ligne SNCF, avec un cadencement à la demi-heure, comme sollicité, entre les Houches et le haut de la vallée pour ce service estival. Des travaux importants ont été réalisés, dans le cadre du plan d'amélioration, avec un investissement de plusieurs millions d'€. Il remercie le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et la SNCF pour la tenue des délais malgré le contexte. Il reste en cours quelques travaux, notamment entre Servoz et les Houches, avec la reconstruction de deux ponts-rails, 7 km de voie (3,5 déjà en 2019), 27 millions d'euros encore inscrits. Cette année, le tronçon concerné cette année est entre Servoz et les Houches.

Concernant la crise sanitaire, il évoque la réunion des socio-professionnels et les aides accordées par les collectivités en collaboration avec la Région, la signature du fonds d'aides régionales par la communauté de communes. Une quarantaine d'entreprises ont déjà sollicité le fonds. Les services sont disponibles auprès des professionnels avec la création d'un guichet unique. Des prestations seront achetées par l'Office de Tourisme.

Des exonérations seront accordées aux commerces pour l'occupation du domaine public par les terrasses de l'ensemble des commerçants. Cela fait l'objet d'une délibération lors de ce conseil, qui précise les contraintes et les conditions pour les extensions accordées par la commune sur le domaine public.

M. Eric FOURNIER fait part de la réunion pour la rénovation de la télécabine de Charamillon le lundi 29 Juin à Argentière dans le cadre de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur sera présent.

Il évoque l'inauguration à l'hôpital du plateau de consultation hospitalière, ainsi que du service de médecine et de chirurgie du sport.

Le conseil communautaire pourra être installé après les élections municipales des Houches ce qui est important pour l'ensemble des dossiers transférés, et le bon fonctionnement de la communauté de communes.

MOTION POUR UNE UTILISATION DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE INTERMODALE DES TRANSPORTS DANS LE MASSIF ALPIN

M. Eric FOURNIER évoque l'origine de ce fonds et les motivations qui avaient présidé lors de sa création. Or depuis, les recettes servent à financer le déficit du tunnel du Fréjus. M. Eric FOURNIER rappelle qu'il avait évoqué ce sujet en janvier avec le ministre des transports. En l'absence de M. Jean FAVRE, M. Eric FOURNIER propose le report de cette motion au 10 Juillet prochain.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 13/2 ET 9/4

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 13 Février et 9 Avril 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Se sont abstenus (non encore élus à ces dates) : Mmes Isabelle COLLE, Isabelle MATILLAT, Française TRAPPIER, MM. François-Xavier LAFFIN, Patrick BETTIN, Olivier NAU, Jean FAVRE.

GESTION DES SERVICES PUBLICS **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CASINO - ANNEE 2019**

M. Eric FOURNIER rappelle la nécessité pour le délégataire de service public de rendre un rapport annuel. Pour les délégations de services publics importantes, les dirigeants sont appelés à venir en faire la présentation.

Madame Juliette MARTINEZ évoque le contexte du casino.

M. Jean-Philippe GAL, directeur, prend la parole à la demande de Monsieur le Maire. Il commente une présentation, annexée au présent compte-rendu.

Madame Léa DEVOUASSOUX quitte la salle.

M. François-Xavier LAFFIN souhaite avoir des précisions sur les répartitions des charges versées par le casino, à l'Etat et à la Commune.

M. Jean-Philippe GAL précise que la commune prélève une taxe sur le Produit Brut des Jeux de 6,5 %.

M. Olivier NAU interroge M. Jean-Philippe GAL sur les raisons de la baisse de la fréquentation.

Madame Isabelle MATILLAT interroge M. Jean-Philippe GAL sur la concurrence du casino du Fayet.

Madame Michèle RABIOSI se félicite des travaux entrepris et pense que le projet est réussi et attirera la clientèle

Concernant la baisse de la fréquentation, M. Jean-Philippe GAL indique ... 18 H 50 environ 1 heure.

M. Jean-Philippe GAL indique également que les clients ont fui Chamonix, faute de rénovation et de modernisation. Par ailleurs, les italiens ne viennent plus. Le chiffre d'affaires est en baisse, il est quasiment identique à celui de 2001 lors de la fermeture du tunnel. Il est difficile de récupérer une clientèle perdue. Il faut changer l'offre de jeux notamment. La nouvelle société s'efforcera de rendre attractif l'établissement.

M. Eric FOURNIER précise qu'un pari est fait par le nouvel actionnaire. Même si la recette actuelle est faible, le Casino est important pour la ville, les services communaux accompagnent l'établissement dans sa démarche.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport, la présentation ne donnant pas lieu à un vote.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU GOLF DE CHAMONIX

Madame Aurélie BEAUFOUR donne lecture du texte d'introduction

La présentation commentée est jointe au présent compte-rendu.

M. Eric FOURNIER souligne le travail effectué avec les jeunes et notamment l'école de golf.

M. Patrick DEVOUASSOUX évoque les discussions relatives à la télécabine de la Flégère, très constructives avec une franchise des propos donnant lieu à un accord. La télécabine ne dérange pas le fonctionnement du golf. C'est un projet pour lequel le travail avec la mairie, le golf et la compagnie du Mont-Blanc a été productif et constructif.

M. Jean-Michel COUVERT félicite l'association pour la remise en état rapide des terrains après l'hiver.

Madame Marie-Noëlle FLEURY souligne que les habitants ont pu se promener durant le confinement et l'ont découvert.

M. François-Xavier LAFFIN interroge l'association sur la circulation et le parking.

L'association répond que le parking a connu une sur-fréquentation durant les travaux de la Flégère. Il serait important d'optimiser les parkings afin de fluidifier la circulation afin de préserver le site.

M. Eric FOURNIER confirme que le premier hiver de la Flégère nécessitait la prise de mesures provisoires, la commune saura pour l'hiver prochain adapter le dispositif.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport, la présentation ne donnant pas lieu à un vote.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE DES PYRAMIDES - ANNEE 2019

M. Claude JACOT donne lecture du rapport et précise l'importance des travaux à réaliser pour permettre le maintien de l'exploitation.

M. Laurent COLLIGNON expose que les travaux sont en cours pour une ouverture le 3 Juillet.

M. Eric FOURNIER remercie les gestionnaires de ces petits établissements qui œuvrent pour la vallée malgré un petit chiffre d'affaires généré.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport, la présentation ne donnant pas lieu à un vote.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DES COSMIQUES - ANNEE 2019

M. Patrick DEVOUASSOUX expose le contexte, la gestion de ce refuge par la compagnie des guides, convention conclue en 1991, pour 30 ans, transférée à une société ad hoc. Le refuge propose 150 places.

Il évoque la durée de la convention, les difficultés de gestion liées aux conditions de la montagne, l'évolution, l'accès délicat au Mont-Blanc. La fréquentation a été en baisse, le chiffre d'affaires également. Même si l'accès est facile à la journée, en initiation, le chiffre est surtout constitué de nuitées. Le refuge a aussi connu des difficultés, notamment les problèmes d'eau. Des travaux ont été réalisés, l'eau est revenue.

Le refuge date de 1991, le changement climatique a beaucoup impacté la haute montagne. Les services techniques suivent ce refuge et les travaux à effectuer. Des réflexions sont en cours pour limiter le recours à l'eau et les besoins. En 2020, un programme de nettoyage du refuge est prévu, notamment les évacuations des matériaux à une époque laissés sur place. Il donne lecture du bilan et du résultat. De nouveaux gardiens sont en place cette année. A l'avenir, M. Patrick DEVOUASSOUX note l'évolution et la masse glaciaire du rocher sur lequel le refuge est posé.

M. Claude JACOT précise les conditions de réouverture des refuges de montagne. Il a constaté l'optimisme des gardiens et le travail réalisé par ceux-ci pour adapter les conditions d'accueil sur site par rapport aux contraintes sanitaires : dortoirs, isolement, ont dû être réfléchis. Les contraintes ont été remontées à l'Etat. Le protocole est établi par le propriétaire et le gardien puis visé par la mairie. La responsabilité est partagée. Les couchettes ont été séparées afin d'assurer la sécurité et cela pourra perdurer.

M. Eric FOURNIER précise que la capacité est réduite au 2/ 3, il souligne l'adaptation de ces refuges. Il évoque les chiffres régulièrement en baisse ce qui infirme ce que l'on entend parfois sur la sur-fréquentation de la montagne.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport, la présentation ne donnant pas lieu à un vote.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHALET BUVETTE DU PARADIS DES PRAZ

M. Claude JACOT donne lecture du rapport et cite quelques points importants, dont les travaux du téléphérique de la Flégère qui ont parfois généré des nuisances sonores.

Il s'agit d'une prise d'acte de ce rapport, la présentation ne donnant pas lieu à un vote.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GROTTA DE LA MER DE GLACE - AVENANT N° 5

M. Claude JACOT donne lecture du rapport. Il expose le contexte, la convention initiale et la nécessité depuis de signer plusieurs avenants, le lancement d'une procédure de délégation de service public pour le site du Montenvers ayant été fait en 2016 incluant l'exploitation de la grotte.

Il donne des précisions sur les travaux devant être effectués annuellement. Le présent avenant devra être signé pour une période allant jusqu'au 30 Avril 2021. Il est conforme au code de la commande publique, le montant du chiffre d'affaires et les investissements ne dépassant pas les pourcentages autorisés.

M. Eric FOURNIER précise qu'il s'agit d'un élément qui concerne l'ensemble du site, pas que la grotte. L'Etat, la commune, le département sont concernés. La commune réfléchit sur le réaménagement du site lié aux contraintes environnementales dans un site classé. Pour aboutir à un projet finalisé, il faut une dizaine d'années de travail avec des glaciologues, le ministère de l'environnement, avec l'aval de la commission nationale des sites...

Le dossier aujourd'hui finalisé devait être présenté devant la commission départementale des sites en mars dernier. L'examen a dû être repoussé, et le gestionnaire actuel se trouve sans contrat. Il fallait prolonger cette délégation de service public.

La commission départementale des sites se réunira le 1^{er} Juillet. Le conseil municipal dans sa nouvelle composition sera saisi, le dossier lui sera présenté pour prise de connaissance.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Elodie BAVUZ.

GESTION FINANCIERE

TARIFS COMMUNAUX : EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS

M. Jean-Michel COUVERT donne lecture du projet et rappelle qu'il convient de compléter la délibération du 9 Avril 2020 qui initiait la procédure.

M. François-Xavier LAFFIN demande si l'exonération sera de droit ou si une démarche du commerçant avec des critères sera demandée, avec possibilité de ne pas accorder le cas échéant, et de réaliser des économies.

M. Eric FOURNIER indique qu'il s'agit d'une démarche globale d'exonération. Il précise que les modalités ont été données en commission des finances. Les détails figurent dans le texte de la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PARKING

M. Philippe CHARLOT présente la délibération.

M. Eric FOURNIER précise que l'impact sur le budget parkings sera très important, avec une perte de recettes très forte liée à une fréquentation quasi nulle en avril.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX : REMBOURSEMENT BILLETTERIE "MAGIC MONT-BLANC

Madame Juliette MARTINEZ présente le projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TARIFS ETE 2020 - TSF DES BOSSONS

M. Claude JACOT donne lecture de la délibération.

Il précise également que la buvette rencontre des difficultés techniques notamment liées à l'instabilité de la terrasse. Le dossier pourra être associé à la réflexion sur la terrasse de la buvette. Il fait part également du renouvellement prévu de ce télésiège.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT

Madame Aurore TERMOZ présente le projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CREATION D'UN PRET ETUDIANTS

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL donne lecture du projet et le commente en expliquant qu'il s'agit d'aider des étudiants qui pourraient être en difficultés et, pour ce qui est des bourses, c'est une aide liée aux conditions économiques, ne trouvant pas de jobs d'été par exemple.

Pour les prêts, le coup de pouce permettra aux étudiants de disposer d'un budget pour débiter les études ou les poursuivre.

Madame Aurore TERMOZ précise que le dossier a été évoqué en commission d'aide à la personne.

Il convient de préciser que les stages sont exclus de ce dispositif. L'emprunt sera majoré de 10 % pour les étudiants dans les villes « chères » ; si les études génèrent des frais de transports importants domicile/lieu d'étude, le prêt pourra aussi être majoré.

Madame Aurore TERMOZ et Monsieur Éric FOURNIER précisent qu'il s'agit d'un dispositif social majeur, pour aider les jeunes chamoniards à poursuivre des études. La bourse aura cette année un objectif destiné à compenser les difficultés qu'auraient certains jeunes ou leurs parents, en fonction de la situation particulière liée au Covid 19. Le dispositif des prêts est pérenne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CREATION D'UNE BOURSE ETUDIANTS

M. Jonathan CHIHI-RAVANEL donne lecture du projet et le commente. Il précise qu'il s'agit d'une mesure d'urgence liée à la situation. Les dossiers devront être déposés avant le 31 décembre 2020.

Madame Isabelle COLLE pense que les étudiants bénéficiaires pourront proposer une action publique à l'EHPAD par exemple.

Madame Aurore TERMOZ valide et propose que les étudiants déposent un projet qui serait présenté lors de la demande.

M. Eric FOURNIER précise que ces deux projets font partie du programme politique de la liste et remercie son équipe du travail accompli.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Madame Karine MIEUSSET donne lecture du projet de délibération.

Madame Aurore TERMOZ souligne l'adaptabilité des agents qui ont pu changer de service très rapidement, ce qui est contraire à ce que l'on entend habituellement sur la mobilité des fonctionnaires.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Madame Karine MIEUSSET donne lecture du projet de délibération.

Monsieur Eric FOURNIER précise qu'un gros travail a été accompli à ce sujet, que cette délibération conclue un dossier important, avec l'intégration des filières qui n'avaient pas encore été prévues.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Madame Karine MIEUSSET donne lecture du projet de délibération.

M. François-Xavier LAFFIN demande des précisions sur le poste lié au bicentenaire. 2024 est encore loin. S'agit-il d'une création de poste ou d'un reclassement ? Il demande aussi si l'organisation du bicentenaire ne relève pas de la compétence de la compagnie des guides, et de l'intercommunalité.

M. Eric FOURNIER répond qu'il s'agit d'un poste clé sur la montagne, l'alpinisme, la place de Chamonix est considérable. Avoir un poste dédié, un chargé de mission, est important. On se souvient du travail effectué par Claude MARIN en son temps. Le travail ne portera pas que sur le bicentenaire mais sa mission sera élargie.

M. Eric FOURNIER expose que, concernant les guides, il y a de la place pour une organisation interne au sein de la compagnie, pour les événements qui seront proposés, le côté populaire. La commune accompagnera l'ensemble du dossier, la Compagnie dans ses projets, avec aussi des souhaits pour la collectivité. Il faut se donner les moyens de réussir cette échéance.

Il ne travaille pas que sur ces deux dossiers. Il faut poursuivre une politique « montagne », des conférences, en lien avec des éditeurs, des partenaires ... Une politique culturelle « montagne » nécessite un collaborateur. La personne recrutée a le profil idéal pour ce poste. Sur les deux dossiers « bicentenaire de la Compagnie » et « centenaire des Jeux Olympiques », c'est important de mener une réflexion. Quant au côté communal et intercommunal, on pourra échanger avec les autres communes sur les souhaits qu'elles manifesteront.

Madame Françoise TRAPPIER s'interroge sur la durée de 6 ans, mais elle comprend le caractère important de ce poste pour la collectivité.

M. Eric FOURNIER répond qu'il s'agit du côté réglementaire, un « contrat de projet », nouvelle modalité d'embauche, ayant été proposé.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLAREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Madame Karine MIEUSSET présente le projet de délibération.

M. Eric FOURNIER remercie l'équipe qui a travaillé sur ce sujet et précise qu'il souhaite passer rapidement cette délibération d'actualité devant le Conseil.

Au nom collectif du Conseil Municipal, il souhaite remercier les agents pour leur implication, les travaux pour lesquels ils n'étaient pas forcément préparés, la polyvalence ... un très grand merci en cette période difficile. On peut reconnaître cet effort moralement, mais aussi financièrement pour ces agents qui ont œuvré pour le bénéfice de la population.

Madame Aurore TERMOZ se sent rassurée lorsqu'elle peut compter sur une équipe, compétente, organisée, c'est fondamental et rassurant pour les élus.

M. Patrick DEVOUASSOUX souhaite saluer le travail d'une équipe que l'on ne voit jamais, mais qui a accompli un gros travail, l'équipe des agents d'entretien. Ils doivent être remerciés. Il s'étonne que l'Etat distribue des primes mais n'en assure pas la charge financière. Cela est mieux que des médailles néanmoins !

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

ACQUISITION D'UNE PIÈCE DE COLLECTION DE MINÉRALOGIE POUR LE MUSÉE ALPIN - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION FRAM

Madame Juliette MARTINEZ présente la délibération.

M. Éric FOURNIER précise qu'il s'agit d'une fluorine, minéral le plus recherché de l'arc alpin. Il souligne l'effort fait par les cristalliers pour le prix demandé, très inférieur au prix du marché, surclassé par les américains et les allemands. Il rappelle l'existence d'une charte de bonne pratique qui prévoit la présentation à la commune des minéraux trouvés dans le massif. Il rappelle aussi l'ouverture à la fin de l'année du musée des cristaux rénovés. Il rappelle le legs de Michel JOUTY, 1 million d'euro pour les travaux, la commune finançant 70 % du coût et la communauté de communes 30 %. Il remercie M. Salim Eddé, directeur du musée de minéralogie de Beyrouth pour l'aide technique qu'il apporte. Un financement de ces cristaux de 50% par la Drac est attendu.

M. Patrick BETTIN entend les explications fournis mais souligne l'intérêt porté par le Maire sur ce sujet et s'interroge sur le montant, dans une époque complexe, cela fait 20 prêts «étudiants », ne fallait-il pas mieux reporter ce dossier, n'y a-t-il pas mieux à faire ?

M. Eric FOURNIER répond que cette pièce a été découverte voilà 18 mois, avant la crise sanitaire, une longue discussion s'est déroulée et un accord obtenu. Il souligne l'enrichissement patrimonial pour la commune, que l'économie qui tourne autour de la culture est très importante, qu'il convient de conserver une attractivité de nos collections, que cela permettra d'améliorer la fréquentation après l'ouverture. Le Musée des Cristaux sera un produit touristique très significatif, l'évolution de la fréquentation sera très forte, une politique de compléments des collections doit être menée.

M. Olivier NAU souhaite avoir une planification des acquisitions et s'interroge sur l'acquisition par la commune, pour un musée intercommunal.

M. Eric FOURNIER rappelle qu'il existe un comité spécifique qui se prononce sur les acquisitions importantes, et également une autre d'expertise pour les plus belles pièces. Il rappelle aussi que M. Michel JOUTY a aussi fait don de sa collection pour un montant très élevé qui enrichira la collection. Il cite le chiffre de plus de 2 millions d'euros pour le legs. Une scénographie a été proposée avec une équipe compétente pour la qualité de la présentation, dans le nouveau musée.

Il précise que la commune est restée propriétaire de la collection. Le club de minéralogie a aussi ses propres collections. La communauté de communes n'est pas propriétaire du contenu. Par ailleurs, la commune abonde avec un fonds de concours le budget de la communauté de communes pour les travaux du musée. C'est important pour l'équilibre territorial, cela permet de faciliter la réalisation d'opérations intercommunales

M. Claude JACOT rappelle l'équilibre des pratiques sur le territoire et de la dimension que revêt la collecte ; respecter l'engagement, de la commune c'est aussi respecter l'éthique. Si le montant peut surprendre, il pense que c'est un bon point pour l'avenir de la collection et du musée. C'est aussi pour l'enrichissement des collections, un élément important de la Vallée.

Madame Isabelle COLLE s'interroge sur le montant de l'effort des cristalliers pour le prix demandé, 10 %, 50 % ?

M. Eric FOURNIER précise que c'est nettement plus que 10 %, plusieurs milliers d'euros, mais il faut faire attention, les valeurs affichées étant parfois très exagérées en ce domaine.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames Françoise TRAPPIER, Isabelle MATILLAT, MM. François-Xavier LAFFIN, Olivier NAU, Patrick BETTIN

GESTION DU DOMAINE

AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ACCORDEE A MONSIEUR CLAUDE RAVANEL POUR L'IMPLANTATION DE LA CREMERIE D'ARGENTIERE

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLES COMMUNALES CONSTITUANT LE CHEMIN DU PCHEU AU PROFIT DE LA PROPRIETE DE L'INDIVISION SAINTIGNY-TORQUEBIAU - PROCURATION POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE G N° 5359 A L'INDIVISION SIMOND - ROUTE DES PECLES

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION DU 29 JANVIER 2020 AU 31 MAI 2020

Madame Michèle RABBIOSI présente le dossier.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION FONDS DE COMMERCE, ARTISANAUX DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 MAI 2020

Madame Michèle RABBIOSI présente le dossier.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS

Madame Michèle RABBIOSI présente le dossier.

INFORMATION DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 74

Madame Michèle RABBIOSI présente le dossier.

La secrétaire de séance,



Madame Juliette MARTINEZ.